



À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, le 30 octobre 2023 à 18 h 30 et à laquelle :

Sont présents(es) : M. Richard Belhumeur, Maire
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Sont absents(es) : Mme Louise Jacques, Conseillère au poste 4
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

Le directeur général et greffier-trésorier fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 27 octobre 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Fin d'emploi administrative d'un membre du personnel de voirie

1. FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE VOIRIE

13-10-2023

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 13-0034 (ci-après appelé « l'employé ») a été suspendu aux fins d'enquête le 14 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE par suite de l'enquête, l'employé est suspendu pour une période de sept (7) jours sans solde, rétroactivement au 14 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE deux billets médicaux prescrivent un arrêt de travail complet de l'employé jusqu'au 19 octobre 2023;

CONSIDÉRANT un refus de l'employé de revenir au travail à compter du 19

octobre 2023 sans justification médicale;

CONSIDÉRANT QUE l'employé est en absence injustifiée depuis plus de trois (3) jours consécutifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert procède à la rupture de service avec l'employé numéro 13-0034 ainsi qu'à l'annulation de son ancienneté, le tout conformément à l'article 9.05 c) de la convention collective en vigueur;

QUE la Municipalité réclame les primes d'assurance collective impayées par l'employé;

QUE l'employé soit informé dans les plus brefs de cette mesure disciplinaire;

QUE cette résolution est effective immédiatement.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 30^e jour du mois d'octobre 2023.

Larry Drapeau

Directeur général et greffier-trésorier

